

**Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal du 21 juin 2016**

Présents : Christophe ARGENTIER - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Hélène CONSTANS - Valérie COSTECALDE - Pascal DEBRABANT - Florence GRIFFOUL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET - Sébastien PARAYRE - Jean-Paul PEYRAC - Christian PUECH - Christian PUECH - Hélène RAPIN - Annick RAYNAUD - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - André TORBIERO - Pierre TOURRETTE -

Absents : Michèle BEGARANI - Sébastien DUFIX - Sébastien ROUS (excusés) - René MARCILLAC (Pouvoir à Robert SOULERY) - Francine TRIANO (Pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES - Michel DELMAS - Daniel GUIRAL -

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir :**

-délibération pour la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap)

**Vote à l'unanimité**

**Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2016**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2016 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

**Vote à l'unanimité**

**1- Marché de travaux du lotissement Les Hauts de Palauzet : résultat de l'appel d'offres et passation du marché -Délibération rectificative à la délibération 201604-055**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 27/04/2016, il a été présenté le résultat de l'appel d'offres concernant la viabilité du lotissement « Les Hauts de Palauzet » à Cruéjols. Après validation des offres par la Maîtrise d'œuvre, il a été constaté une erreur de chiffrage sur l'offre retenue. Le montant des travaux est revu à la baisse. Le montant total HT des travaux s'élève à 20 144.50 € (soit 24 173.51 TTC) au lieu de 20 970.84 € HT soit 25 164.88 € TTC. Il demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce nouveau montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché sur les bases définies ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

- dit que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget lotissement de la commune.

**Vote à l'unanimité**

**2- Délibération pour fixer les tarifs assainissement 2017 - Délibération rectificative à la délibération 201602-018**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n° 201602-018 a fixé les tarifs assainissement pour chaque commune déléguée pour l'année 2017.

Or cette délibération a fait l'objet d'un recours gracieux de la Préfecture car elle ne respectait pas le principe d'égalité

entre les usagers de la commune. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération fixant un tarif unique pour l'ensemble de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- fixe les tarifs applicables sur l'ensemble de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur la consommation d'eau 2016 :

- Prime fixe : 80 € TTC
- Part variable : 1.25 € TTC / m<sup>3</sup>

**Vote à l'unanimité**

### **3- Délibération pour réviser le taux de la Contribution Foncière des Entreprises - Délibération rectificative à la délibération 201604-034**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 201604-034 prise par le Conseil Municipal en date du 13 avril 2016 fixant les taux des taxes pour 2016. Il fait part de la note de la Préfecture concernant le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la commune déléguée de Coussergues qui est irrégulier : ce taux fixé 17.70 % ne respecte pas les règles établies en la matière. Il propose de revoir ce taux suivant la simulation effectuée par les services de Direction Départementale des Finances Publiques et de le fixer à 16.17 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- valide cette proposition et fixe le taux de la CFE de Coussergues à 16.17 %

Le tableau des taxes est ainsi modifié :

	<b>COUSSERGUES</b>	<b>CRUEJOULS</b>	<b>PALMAS</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	11.94	11.15	10.72
<b>Taxe foncière-bâti</b>	12.10	10.36	8.68
<b>Taxe foncière – non bâti</b>	64.45	45.27	53.03
<b>CFE</b>	<b>16.17</b>	21.03	18.92

**Vote à l'unanimité**

### **4- Délibération acceptant la révision des prêts contractés par les trois communes déléguées auprès de la Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées**

Monsieur Robert SOULERY, fait part de ses négociations avec la caisse du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la révision des emprunts contractés auprès de cette banque pour les trois anciennes communes.

Il informe que la banque est en capacité de proposer des solutions pour 11 prêts comme suit :

Prêt n 07670922262 CRD de 88 101 € durée restante 150 mois  
échéance 2 377 € nouvelle échéance **1 959 € taux 1.70 %**

Prêt n 18771081335 CRD de 119 243 € durée restante 252 mois  
échéance 8 975 € nouvelle échéance **7 404 € taux 2.55 %**

Prêt n 20508567081 CRD de 55 138 € durée restante 303 mois  
échéance 936 € nouvelle échéance **767 € taux 2.85 %**

Prêt n 20937936020 CRD de 182 384 € durée restante 174 mois  
échéance 8 166 € nouvelle échéance **7 173 € taux 1.80 %**

Prêt n 36220343163 CRD de 66 383 € durée restante 108 mois  
échéance 8 806 € nouvelle échéance **7 839 € taux 1.30 %**

Prêt n 48887177343 CRD de 16 965 € durée restante 264 mois  
échéance 1 242 € nouvelle échéance **1 017 € taux 2.55 %**

Prêt n 50003465856 CRD de 69 524 € durée restante 192 mois  
échéance 6 392 € nouvelle échéance **5 161 € taux 2.10 %**

Prêt n 59240340166 CRD de 88 505 € durée restante 288 mois  
échéance 5 924 € nouvelle échéance **4 975 € taux 2.55 %**  
Prêt n 59492922495 CRD de 122 227 € durée restante 252 mois échéance 8 833  
€ nouvelle échéance **7 589 € taux 2.55 %**  
Prêt n 61489847420 CRD de 48 393 € durée restante 132 mois échéance 5 420  
€ nouvelle échéance **4 832 € taux 1.60 %**  
Prêt n 72037444485 CRD de 38 169 € durée restante 240 mois échéance 2 845  
€ nouvelle échéance 2 356 € taux 2.10 %  
Chaque avenant recevra 400 € de frais de renégociation soit pour les 11 lignes 4 400 € de frais de dossier."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide les propositions émises par la banque tels que présentés
- Autorise Monsieur le Maire à signer de nouveaux contrats de prêt

**Vote à l'unanimité** (Monsieur Jean-Paul PEYRAC, employé du Crédit Agricole ne prend pas part au vote).

## 5- Délibération en vue de contracter deux emprunts pour le financement des travaux prévus en 2016

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal, lors du vote des budgets, de contracter deux prêts (budget mairie et assainissement) afin de réaliser les travaux prévus. Il précise qu'une consultation a été réalisée auprès de trois établissements bancaires. Il présente les offres reçues émanant de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées et du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées et invite le conseil municipal à se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées aux conditions suivantes :

### - Budget assainissement :

Montant 120 000 €	Durée 20 ans
Taux fixe : 1.35 %	Frais de dossier : 300 €
Echéance annuelle	

### - Budget mairie :

Montant 100 000 €	Durée 20 ans
Taux fixe : 1.35 %	Frais de dossier 300 €
Echéance annuelle	

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts correspondants

**Vote à l'unanimité** (Monsieur Jean-Paul PEYRAC, employé du Crédit Agricole ne prend pas part au vote).

## 6- Délibération relative à l'achat de pochettes souvenir de la Commune.

Monsieur le Maire propose, afin de donner un relief particulier aux cérémonies de mariage, de remettre aux époux un étui de protection du livret de famille avec le logo de la commune. Il présente le devis qui s'élève à 500.40 € pour 30 pochettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition
- valide cette commande pour un montant de 500.50 € TTC

**Vote à l'unanimité**

## **7- Objet : Signature d'un contrat pour la fourniture et la maintenance des copieurs des trois mairies et du copieur de l'école de Palmas**

Monsieur le Maire précise qu'il a fait réaliser une étude sur la reprographie dans les trois communes déléguées afin d'optimiser les coûts d'impression.

En ce qui concerne les copieurs, il présente le projet de renégociation des contrats avec le fournisseur actuel qui permettrait de réaliser une économie annuelle non négligeable.

Il présente le nouveau contrat proposé par la société SBS. Il précise que celle-ci propose de reprendre le contrat établi avec la société SABUT pour la commune déléguée de Palmas et de verser à la mairie une somme de 2429 € correspondant aux échéances restantes dues à l'entreprise SABUT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat avec la société SBS
- donne son accord pour l'encaissement d'un montant de 2 429 € en compensation des échéances restantes sur la commune déléguée de Palmas.

***Vote à l'unanimité***

## **8- Délibération autorisant la signature d'une convention de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une lame de déneigement et d'un semoir à sel mis à la disposition de l'entreprise Carrié qui effectue le déneigement sur la commune déléguée de Cruéjols. Il propose de revoir la convention établie et de l'étendre à l'ensemble de la commune. Il précise que la commune prend en charge le stock de sel nécessaire et qu'un point a été fait avec la compagnie d'assurance pour l'utilisation de ce matériel par un tiers. Le prix de cette prestation s'élève à 50 € HT l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier le déneigement sur l'ensemble de la Commune à l'entreprise Serge CARRIE
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente, qui définit les modalités de mise en œuvre.

***Vote à l'unanimité***

## **9- Travaux assainissement : délibérations pour solliciter les subventions au titre des appels à projets Adour Garonne**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'assainissement prévus au budget primitif 2016 sur les trois communes déléguées. Il fait part de l'appel à projet « réduction des pollutions domestiques » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Programme 2013 / 2018. dans le but d'améliorer la qualité des cours d'eau. La commune pourrait bénéficier de financement jusqu'à hauteur de 70 %.

Il présente les projets établis par

- le Cabinet A2E pour la commune déléguée de Cruéjols :

Les travaux porteraient sur la route départementale n°245, la rue du Fournil, la rue du Couvent et la rue du Plô où des réseaux séparatifs seraient mis en place. Le coût estimé de l'opération d'assainissement se répartie de la façon suivante :

- Réseau d'eaux usées	106 415.30 €
- Réseau d'eaux pluviales	111 040.00 €
- Prestations complémentaires (maîtrise d'œuvre,...)	32 544.70 €
- Montant total H.T. de	250 000.00 €
- Montant total T.T.C.	300 000.00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention Agence Adour Garonne	175 000,00 €
Subvention Conseil Départemental	12 500,00 €
Autofinancement	62 500,00 €

- le Cabinet GAXIEU pour les communes déléguées de Coussergues et Palmas.

Il précise que les travaux à réaliser sur Palmas d'un montant hors taxe d'environ 15 000 € ne peuvent être pris en compte dans les dépenses subventionnables.

Monsieur Le Maire Délégué de Coussergues, explique l'opportunité que représente l'appel à projets et propose de déposer un dossier comprenant entre autre les travaux de mise en place d'un réseau séparatif d'eaux usées sur les secteurs de Montals et de la Plaigne. Ces travaux permettraient de supprimer deux rejets directs dans le milieu naturel et un déversoir d'orage. En parallèle de ces travaux de mise en séparatif, Monsieur Le Maire Délégué souhaite que soit étudié le raccordement du hameau de Gaybes sur le réseau collectif du village de Coussergues.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : 367 864,02 € HT

Estimatif total des travaux : 308 896,45 € HT

Prestations annexes (M. d'œuvre, imprévus ...) 58 967,57 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention Agence Adour Garonne	247 861,02 € HT
Subvention Conseil Départemental	18 393,20 € HT
Autofinancement	101 609,81 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les études réalisées par les deux cabinets
- sollicite l'aide du Département de l'AVEYRON et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- donne mandat au Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché de services d'essais préalables à la réception, à la suite de l'opération de consultation,
- s'engage à appliquer la Charte de qualité des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'eau Adour Garonne

**Vote à l'unanimité**

## **10- Délibération pour transférer la compétence « eau » au Syndicat d'Adduction en Eau Potable des Vallées de la Serre et Olt**

Monsieur Gérard LEMAIRE présente au Conseil Municipal les difficultés rencontrées ces dernières années par la commune déléguée de Coussergues, gestionnaire de ses ressources et d'exploitation de son réseau d'alimentation en eau potable. La gestion de l'eau est devenue une préoccupation prioritaire pour les élus : la gestion de la ressource de son prélèvement à la mise en distribution jusque chez l'utilisateur ne peut plus être assumée dans les meilleures conditions par notre commune.

Aussi, il paraît préférable et opportun, dans l'intérêt général des usagers du service public de l'eau, de confier la gestion à un service compétent, susceptible de répondre aux exigences réglementaires, financières et aux enjeux à venir.

Pour faire suite aux négociations entamées il y a plusieurs mois, il est proposé donc à ce titre d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Vallées de la Serre et Olt. Il précise qu'une convention entre la commune et le syndicat définira précisément les conditions de cette adhésion.

Il informe également le Conseil Municipal qu'en cas d'acceptation de cette adhésion par les collectivités membres du SIAEP, la commune de Palmas d'Aveyron sera représentée par deux déléguées.

S'agissant du prix du service public, les tarifs appliqués par le Syndicat aux abonnés de la commune déléguée de Coussergues seront identiques à ceux pratiqués à l'ensemble des usagers de l'Etablissement Public.

Considérant les enjeux en matière d'eau potable et les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer le bon accomplissement de la compétence eau et la continuité du service public,

Considérant les contraintes réglementaires qui s'appliquent à ce service,

Considérant l'état des lieux des captages communaux, des équipements d'adduction et du réseau de distribution

Considérant la capacité du SIAEP des Vallées de la Serre et d'Olt à répondre à nos besoins et à assurer la desserte,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- sollicite, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'adhésion de la Commune de Palmas d'Aveyron au SIAEP des Vallées de la Serre et d'Olt pour la compétence en eau potable de la commune déléguée de Coussergues.

**Vote à l'unanimité**

#### **11- Délibération pour réviser le tarif de la cantine de l'école de Cruéjols**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration de l'Association Saint Laurent, fournisseur des repas à la cantine scolaire a décidé d'augmenter le tarif des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le tarif passera de 3.20 € à 3.25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le tarif du repas à la cantine scolaire à 3.25 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Vote à l'unanimité**

#### **12- Dossier « 1 Territoire 1 Projet 1 Enveloppe »**

Monsieur le Maire informe que le projet de voie verte à Palmas est annulé et qu'il n'y a plus lieu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

#### **13- Délibération pour renommer la route de Saint Geniez à Cruéjols**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il existe actuellement, à Coussergues et à Cruéjols, une rue dénommée « Route de Saint Geniez » et qu'il y a lieu, dans un souci de simplification administrative, de choisir un nouveau nom pour l'une d'entre-elles.

Il suggère de renommer la « route de Saint Geniez » de Cruéjols et propose « Route de la Mine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide cette proposition de remplacer le nom « route de Saint Geniez » du village de Cruéjols, par «route de la Mine »

- demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote à l'unanimité**

#### **14- Délibération relative au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Gérard LEMAIRE, en charge du dossier accessibilité, rappelle aux élus l'échéance du 27 septembre 2015 pour le dépôt de l'Ad'AP de patrimoine.

Il informe que dans le cadre de la commune nouvelle, il y a lieu de fusionner les états des lieux des ERP et d'établir un diagnostic et un calendrier commun entre les trois communes déléguées.

L'Ad'AP de patrimoine correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré que 5 ERP n'étaient pas conforme à la réglementation en vigueur. Ceux en conformité font l'objet d'une attestation de conformité.

La commune de Palmas d'Aveyron a élaboré son Ad'AP de patrimoine sur 6 années et concerne les bâtiments suivants : salle des fêtes et mairie de Palmas, cantine /école, salle du four et salle polyvalente de Cruéjols.

Une attestation d'accessibilité a été établie pour les Mairies de Coussergues et Cruéjols, l'école de Palmas, la salle

des fêtes, la Cyberbase et la bibliothèque de Coussergues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée dit Ad'AP de patrimoine tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune.

- autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de la Préfecture.

**Vote à l'unanimité**

## **15- Porté à connaissance :**

### **Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Monsieur Jean-Paul Peyrac fait un compte rendu de la réunion de la CDCI du 3/06/2016. La proposition de Monsieur le Préfet revenant sur le schéma initial du SDCI (Communauté de Communes de Laissac + Sévérac d'Aveyron et CC Olt et Serres + Pays d'Olt et d'Aubrac) a été approuvé à la majorité

### **Organisation des travaux dans les communes**

Monsieur Robert Souleroy, Président de la commission, fait un compte rendu de l'organisation des travaux de l'équipe technique.

### **Commission Voirie**

Monsieur Jean-François Cazes fait un compte rendu des travaux voirie de la Communauté de Communes et des programmes menés par la Mairie.

### **Commission Communication**

M. Jean-Paul Peyrac, fait un compte rendu de la dernière réunion commission communication/Associations,...

#### Sommaire du Bulletin Municipal :

-Editorial signé des 3 maires - -Présentation de la Commune Nouvelle

-Tableau indiquant la liste des Conseillers Municipaux par commune déléguée, composition du Bureau et Membres des Commissions.

-Synthèse, sous forme de tableau, des différents groupements par commune déléguée ainsi que le nom du responsable (Président ou Correspondant).

-Etat Civil : un encart par commune déléguée qui renseignera les naissances, décès, mariages.

-Heures d'ouverture des secrétariats.

-Présentation des agents municipaux (Personnels Administratifs et Techniques) et leurs missions.

-Les Animations sur le territoire de la Commune Nouvelle.

-Compétences et attributions de la Commune Nouvelle et des Communes Déléguées

-Economies réalisées, mutualisation des dépenses.

-Travaux 2016 par communes délégués :

Coussergues : Aménagement de l'atelier municipal, Assainissement du quartier de Montals, Finition de l'opération Cœur de Village.

Cruéjols : Enfouissement des réseaux 'secs' rue du Barry, place du Plo et RD 245, Assainissement Place du Plo et RD 245, Viabilisation du lotissement, Terrain de jeux : créer un demi terrain de football.

Palmas : Création d'un quillodrome, Aménagement du dessous de la salle des fêtes en local de stockage, Aménagement d'une salle de réunion dans l'ancienne école, Assainissement, Enfouissement des réseaux rue de La Rochelle, rue du Teil et rue Bellevue, Création d'une voie verte Palmas / Laissac

Toutes les communes : Mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public,

Associations : Organiser une réunion de l'ensemble du « tissu associatif » de la Commune Nouvelle.

**Zone de Covoiturage :** il est signalé que le panneau indiquant la zone de covoiturage gêne la visibilité à la sortie de la rue de la Rochelle en direction de Coussergues. Ces panneaux étant de la compétence du Conseil Départemental, un courrier sera émis pour demander le déplacement.

**Arrêté à 30 km/heure dans le bourg de Palmas** : M. Paul Redon, indique qu'il est nécessaire de limiter la vitesse dans le bourg de Palmas notamment sur les voies montantes vers le centre ancien. Il indique qu'un arrêté sera pris dans ce sens.

Fin de séance à 22 H 30